FRan.
7515 a
Cote
FRC
16279

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

FAIT

Au nom des Comités de Salut public & de Sûreté générale, sur les troubles de Marseille,

PAR CLAUZEL;

Le 7 Pluviôse, l'an 3 de la République une & indivisible.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Il suffit de dire à la Convention nationale que la tranquillité publique peut être quelque part menacée; il suffit qu'elle apprenne au peuple français que, tandis que les armées volent rapidement de victoire en victoire,

A

NEWBERRY LIBRARY

quelques malveillans s'agitent dans telle ou telle commune, pour qu'à l'instant les manœuvres des ennemis du repos soient entièrement déconcertées.

Je viens, au nom de vos comités de salut public & de sûreté générale, vous instruire que ceux qui, depuis le 9 thermidor, ont vu s'échapper de leurs mains l'espèce de suprématie qu'ils s'étoient arrogée dans quelques départemens méridionaux, regrettant de ne pouvoir plus vexer, piller & massacrer les citoyens de Marseille, osent remuer encore, pour rétablir, comme s'il étoit possible, ce système cannibale dont l'idée seule fera frémir d'horreur les nations les plus barbares.

Ces monstres ne réussiront pas, car vous avez juré, citoyens, de vous ensevelir plutôt que de souffrir que cette tyrannie renaisse; & la France entière a répété ce serment conservateur de l'espèce humaine.

Mais, c'est déja donner trop de consistance à ce tas d'êtres vils & méprisables dont je vous entretiendrois moins, si nous ne voulions empêcher qu'ils ne trompent quelques bons citoyens, s'il n'étoit dans nos cœurs de ramener plutôt que de punir ceux qu'ils auront pu égarer.

Le rapporteur fait lecture des pièces (1).

Il est évident que les terroristes, les hommes de sang, n'ont pas entièrement renoncé aux folles mais coupables espérances de rétablir leur affreux système dans Marseille, cette cité fameuse par son port, cette cité qui entretiendroit l'abondance dans le midi, si le reste de ses négocians osoient se livrer aux spéculations; s'ils étoient assurés qu'en faisant venir de l'étranger des grains pour alimenter leurs

(1) Voir ces pièces à la suite du rapport.

compatriotes, le pillage & leur ruine ne seroient pas la récompense de leurs travaux.

La Convention n'a pas oublié qu'on lui a dit à cette tribune que les traîtres, réunis aux ennemis extérieurs de la Patrie, comptoient beaucoup sur les agens qu'ils envoyoient à Marseille, à Paris, à Lyon, pour faire dans les sociétés populaires des motions extravagantes, ultra-révolutionnaires, tendantes à provoquer, sous le masque d'un patriotisme exclusif, des mesures désorganisatrices, destructives de tout ordre social, & bien propres à faire détester les Français par tous les habitans du globe.

Est-ce que les esprits un peu judicieux s'y sont jamais mépris? Ne vous ont-ils pas déclaré qu'ils ne voyoient dans ces prétendus amis du Peuple que ses oppresseurs & ses assassins, qui ne le flattoient que pour le vendre, à beaux deniers comptans, au tyran de l'Angleterre? Ecoutez la déclaration que Pitt a été forcé de faire au soi-disant parlement britannique, pour garantir encore pendant quelques jours sa tête de la chûte inévitable dont elle est menacée.

« L'Angleterre, dit-il, étant un état commerçant, je me suis cru obligé d'exterminer, par tous les moyens possibles, le commerce des Français, en semant parmi eux tous les germes destructifs de sédition, d'anarchie, de désordre, de despotisme & de famine; je conviens que j'ai été parfaitement secondé par le parti qui s'intituloit en France, *le parti patriotique par excellence*, & qui a réussi, en 15 mois à-peu-près, à tout détruire, à tout désorganiser, & à courber sous la terreur & la guillotine la plupart des hommes dont les talens & la moralité pouvoient contrarier le despotisme de son tyran délégué, de Robespierre. »

Citoyens, les déclamations sempiternelles d'un membre de cette assemblée contre *les marchands & les nations*

lo riquières ; les soulevemens que les continuateurs de Robespierre ont tenté d'opérer parmi les ouvriers ; les alarmes qu'ils ont cherché à répandre à raison des subsistances ; le lion qu'on a voulu faire élancer sur la Convention ; la conduite de cette tourbe de factieux, qui agitoient les sociétés jacobites de Paris, Dijon, Lyon, Bordeaux & Marseille ; les persécutions exercées sur les commerçans ; le genre de monnoie qu'on vouloit faire battre sur la place de la révolution ; le mouvement de la guillotine, qu'on nous disoit devoir être redoublé pour remporter des victoires : assertion infâme, tendante à soulever la juste indignation de nos braves frères d'armes ! la destruction des manufactures, la démolition des maisons & les fusillades de Lyon : tous ces faits constans ne prouvent-ils pas sans réplique que l'argent du roi Georges n'a pas été vainement répandu ?

Heureusement ces temps d'horreur & de consternation sont enfin loin de nous ! Les Français, vraiment libres depuis le 10 thermidor, détruiront aisément dans l'esprit des nations l'idée défavorable que le ministère anglais s'est efforcé de leur donner sur notre moralité & notre gouvernement républicain.

N'avons-nous pas déclaré que nous ne nous immiscerions jamais dans celui des autres Peuples ? La justice & la probité ne sont-elles pas réellement ici à l'ordre du jour ? Ne vous occupez-vous pas sans cesse à jeter du baume sur les plaies inséparables d'une grande révolution ? En donnant bientôt la paix au monde, votre résolution n'est-elle pas de lui montrer l'exemple de toutes les vertus sociales ? Oseroit-on vous opposer les progrès inouïs, les brillantes expéditions de vos armées, pour vous accuser d'avoir troublé la paix parmi les puissances voisines ? Eh ! de quel droit se sont-elles coalisées pour remettre sur le trône notre dernier despote ? A quel pro-

pos ont-elles voulu empêcher que vous ne changeassiez la forme de votre gouvernement ?

Par quelle insolence le scélérat ministre anglais a-t-il l'impudeur de raconter avec emphase la part active qu'il a prise à tant de crimes, à tant d'assassinats judiciaires, commis dans toute la France par l'infâme Robespierre & ses complices ? Pères de la patrie, & vous familles éplorées qui soupirez, qui gémirez encore long-temps sur la perte de ceux qui vous rendirent la vie chère, pensez-vous que tant de barbarie, tant de perversité, doivent rester encore long-temps impunies ? Invincibles républicains, soldats français, vous dont les innombrables victoires paroîtront fabuleuses à la postérité, qu'attendez-vous ? Encore un pas, & Carthage est punie de n'avoir pas étouffé le monstre qui voulut perdre, qui voulut anéantir votre patrie !

Je reviens à mon objet. On voit par la lecture des pièces venant de Marseille, que les complices de Robespierre emploient là, comme à Paris, les mêmes moyens. C'est par tout la rareté des subsistances qu'ils mettent en avant, tandis qu'eux-mêmes ils ont fait l'impossible pour en empêcher l'arrivage ; tandis que leurs chefs avoient laissé les magasins de Paris & ceux des armées totalement dépourvus, en quittant les anciens comités de gouvernement.

Ils ont beau alambiquer leur esprit pour tourmenter le peuple ; les mesures sont tellement prises, qu'on ne peut rien ajouter aux soins que s'est donné le comité de salut public actuel pour remédier à la malveillance des trois membres de l'ancien, dont les intentions perfides & tyranniques ne sont plus un problême.

Vous avez aussi entendu, citoyens, que le représentant du peuple Marierte se félicite d'avoir pourvu pour quelque temps aux subsistances de Marseille. On doit donc

être tranquille à cet égard ; mais dans les Bouches-du-Rhône, comme aux environs de Paris, les ennemis de la révolution répandoient que les citoyens de ces deux villes s'y entr'égorgoient. Certes, au moment où la valeur des armées de la République l'a mise dans l'heureuse position de dicter la paix aux puissances coalisées contre elle, vous ne devez pas être étonnés si la cour de Vienne & celle de Saint-James, désespérées de n'avoir pu nous battre à l'extérieur, désespérées de nos victoires multipliées, emploient leurs dernières ressources pour fomenter les haines, les vengeances & les divisions parmi le peuple français. C'est à votre constance, c'est à votre fermeté qu'il appartient de lui faire encore éviter ce piége. Exercez toute la latitude du pouvoir qu'il vous a confié. Le jour où la Convention prend, d'une main assurée, les rênes du gouvernement ; le jour où, par un seul acte de sa volonté, elle a le courage d'anéantir les desseins perfides des factieux, est un jour de fête pour tous les bons citoyens : j'en atteste le 10 thermidor & le 21 brumaire.

Législateurs, vous devez prévenir, empêcher le crime plutôt que de le punir.

Prévenons donc les coupables excès auxquels voudroient se livrer les terroristes, les buveurs de sang, les émissaires que l'étranger, que les complices de Robespierre ont à Marseille : que l'Anglais ne puisse plus concevoir l'espoir insensé de voir dans nos ports le léopard remplacer le drapeau tricolor. Parlez : la très-grande majorité des habitans de Marseille est à la République ; mais prononcez-vous ; déployez toute l'énergie que le peuple attend de ses représentans ; que le terrorisme disparoisse du sol de la liberté : que ceux qui ont menacé, insulté dans les murs de Marseille à la représentation nationale, soient poursuivis devant les tribunaux compétens. Un arrêté du représentant du peuple, circonvenu sans doute

par des hommes perfides, ſouſtrait ces prévenus au cours de la juſtice; que cet acte de foibleſſe ſoit ſur-le-champ annulé; que le repréſentant ſoit rappelé dans votre ſein, pour donner à vos comités les renſeignemens qui lui ſeront demandés.

Les autorités conſtituées de Marſeille vous expoſent leurs craintes ſur les inconvéniens qui pourroient réſulter, ſi ſa brave garniſon lui étoit enlevée, ſi on déclaroit que cette place n'eſt plus en état de ſiége; dites qu'un décret de la Convention pourra ſeul faire cette déclaration.

Le tribunal criminel & l'adminiſtration du département des Bouches-du-Rhône ont été enlevés par la force armée de Marſeille à la commune d'Aix, où la localité & les convenances les avoient fait placer par l'aſſemblée conſtituante.

Les partiſans du terroriſme ont inſulté dernièrement le tribunal criminel, l'ont forcé à lever la ſéance, lorſqu'il vouloit inſtruire le procès contre les audacieux qui, le 5 vendémiaire dernier, fomentèrent un atroupement, & inſultèrent à la repréſentation nationale.

Faites reſpecter les décrets; que cette adminiſtration & ce tribunal ſoient rétablis à Aix: d'ailleurs, Marſeille trouve d'aſſez grandes reſſources dans ſon commerce & ſon heureuſe poſition. Envoyez dans le département des Bouches-du-Rhône des repréſentans d'un caractère tel, que les méchans ſoient confondus à leur apparition, & que les bons citoyens ne puiſſent plus mettre en queſtion ſi l'heureuſe révolution du 9 thermidor aſſure le fruit de tant de peines & de ſacrifices que les Français font depuis cinq ans pour conquérir la liberté.

Enfin, par une attitude ferme, & bien réſolus à maintenir le règne de la juſtice & de l'humanité, montrez aux puiſſances qui ſollicitent votre alliance, qui vous

demandent la paix, quels avantages incalculables il y aura de traiter avec un grand Peuple, qui n'a plus sur son territoire que des hommes libres, respectant les lois, les vertus, les personnes & les propriétés.

Voici le projet de décret que je suis chargé de vous présenter.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public & de sûreté générale, décrète :

ARTICLE PREMIER.

La place de Marseille demeurera en état de siége jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par un décret de la Convention.

II.

Le tribunal criminel & l'administration du département des Bouches-du-Rhône seront rétablis à Aix : il est enjoint aux membres qui les composent, de s'y rendre sur-le champ, pour y exercer leurs fonctions, & poursuivre tous ceux qui ont arrêté ou insulté les représentans du peuple Bô, Auguis & Serres.

III.

L'arrêté pris le 18 nivôse dernier par le représentant du peuple Espert, pour suspendre l'instruction du procès contre les prévenus de l'émeute qui eut lieu à Marseille le 5 vendémiaire, est annulé.

IV.

Les représentans du peuple Escudier & Espert se rendront sans délai dans le sein de la Convention, pour

donner aux comités les renseignemens qui leur seront demandés.

V.

Le représentant du peuple Chambon se transportera dans les départemens des Bouches-du-Rhône & du Var. Il est investi des mêmes pouvoirs qu'ont les autres représentans du peuple envoyés dans les départemens.

V I.

Le représentant du peuple Mariette, en mission dans les ports de la Méditerranée, a, dans les départemens des Bouches-du-Rhône & du Var, les mêmes pouvoirs que les représentans du peuple Cádroy & Chambon.

V I I.

Ces trois représentans sont chargés de faire exécuter le présent décret ; & pour toutes les autres opérations, ils pourront agir ensemble ou séparément.

Ce projet de décret est adopté.

N°. 1.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

A Marseille, le 22 du mois nivôse, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

Les Représentans du peuple envoyés dans les départemens des Bouches-du-Rhône & du Var, au comité de Sûreté-générale.

CITOYENS-COLLÈGUES,

Je vous envoie une copie de mon arrêté relativement au tribunal criminel des Bouches-du-Rhône. Mon collègue Cadroy, qui revint avant-hier sur le bruit qui s'étoit répandu à Aix qu'on s'égorgeoit ici, vous enverra le procès-verbal dressé par le tribunal; il a vu la tranquillité y régner, & il est reparti. Je devois me rendre hier au Port-la-Montagne; j'ai suspendu mon voyage, parce que plusieurs personnes m'avoient témoigné des craintes sur ce qui se passeroit après le départ d'une partie de la garnison de la ville, qui a été hier au Beaullet, étant destinée à s'embarquer. Si l'augmentation de la population d'une ville étoit une preuve de la tranquillité qui y règne, on devroit bien augurer de Marseille, puisque depuis environ un mois elle s'est accrue de plus de sept mille individus: je crois cependant que les haines & l'esprit de vengeance sont ici trop forts pour qu'il *ne soit pas prudent de tenir la garnison au complet; il y a d'ailleurs un grand nombre de marins*

étrangers qui, dans un mouvement, suivent l'impulsion qui leur est donnée.

Salut & fraternité.

Signé, J. Espert.

N°. 2.

LIBERTÉ, EGALITÉ.

Au nom de la République française.

Le Représentant du peuple envoyé dans les départemens des Bouches-du-Rhône & du Var.

Après avoir pris connoissance de la loi du 12 vendémiaire, & des divers arrêtés des représentans du peuple Auguis & Serres, relativement à l'émeute du 5 dudit mois, arrête :

Article premier.

Le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône suspendra le cours de l'instruction contre les prévenus de l'émeute qui eut lieu à Marseille le 5 vendémiaire.

II.

Les prévenus s'adresseront à nous, par voie de pétition, afin que ceux qui seront reconnus n'avoir été qu'égarés, n'éprouvent pas une plus longue détention.

III.

Les autorités constituées de Marseille nous donneront,

dans le jour, communication de toutes les pièces à charge & décharge des prévenus.

A Marseille, le 18 nivôse, l'an III. de la République française.

Signé, J. Espert, Baudè, secrétaire.

Marseille, le 24 nivôse, l'an troisième de la République.

J. Mariette, représentant du Peuple en mission dans les ports de la Méditerranée, à son collègue & ami Rovère.

Il paroît, d'après les journaux que je lis & les lettres que je reçois, que l'esprit public se soutient à Paris. Il n'en est pas de même ici; les scélérats & les voleurs inspirent toujours la terreur & l'effroi. Les administrations, excepté celle du département, ont été renouvelées à la vérité, mais elles sont extrêmement foibles. Le tribunal criminel a été insulté dernièrement, lorsqu'il a voulu juger les insurgés du 5 vendémiaire, & a été forcé de lever ignominieusement sa séance, au milieu des huées d'un certain peuple qui poussoit des cris affreux. Cet attentat, qui est resté impuni, a augmenté l'audace des séditieux. Depuis ce temps ils lèvent la tête avec plus d'insolence; ils tiennent de fréquens conciliabules, & crient publiquement *vive la Montagne! vivent les Jacobins!* Dans leurs orgies, ils boivent à la santé du mois prochain. C'est comme les factieux de Paris avec lesquels ils sont sans doute en correspondance. Le commandant de la place vient de publier une proclamation qui défend, sous peine d'arrestation, les cris séditieux. Je n'en espère pas beaucoup de succès: ce sont-là de petites mesures quand il en faudroit de grandes & de décisives.

Je t'envoie cette proclamation ; c'eſt une pièce authentique dont tu pourras te ſervir pour prouver que l'eſprit de contre-révolution règne encore à Marſeille.

Le temps ne me permet pas de t'en écrire davantage aujourd'hui. Je remets la partie à un autre moment.

Mille choſes à tous nos amis. Je te prie de préſenter mon reſpect à ton épouſe.

Tout à toi & à la patrie.

Signé, J. Mariette.

Liberté. Égalité.

Marseille, 22 nivôse, an troisième de la République une & indivisible.

Grillon, adjudant-général, commandant temporaire de la place de Marſeille en état de ſiége, à ſes Concitoyens.

Nous ne devons tous avoir qu'un même ſentiment, un même but pour jouir du bienfait de notre glorieuſe révolution, qui ne doit plus trouver d'obſtacles parmi nous : l'Egalité, la Liberté, la République, la Convention nationale, doivent être notre unique ralliement ; tout cri contraire doit être proſcrit & réprimé.

Je ſuis inſtruit, cependant, que de mauvais citoyens, des agitateurs, des perſonnes même dans l'erreur, affectent de crier ſur les places publiques, dans les rues & dans les cafés : *vive la Montagne ! vivent les Jacobins !* Ces différentes expreſſions ne peuvent que diviſer les opinions, troubler la tranquillité publique, & ſervir les ennemis de notre patrie.

En conſéquence, les commandans de poſte & des

patrouilles arrêteront & conduiront au comité révolutionnaire tous ceux qui crieront : *vive la Montagne ! vivent les Jacobins !* & autres cris semblables, afin que leur conduite soit examinée & qu'il soit statué ultérieurement.

Les cafetiers & les aubergistes seront responsables des cris ou des propos séditieux qui auroient eu lieu chez eux, & qu'ils n'auroient pas dénoncés aux autorités constituées.

La République est une & impérissable ; aucune puissance ne peut forcer le Peuple français à changer son gouvernement : les méchans & tous leurs projets échoueront contre l'arbre de la liberté.

Signé, GRILLON.

Marseille, le 28 nivôse, l'an 3 de la République.

J. Mariette, représentant du peuple, délégué par la Convention nationale dans les ports de la Méditerranée, à ses collègues Rovère & Durand-Maillane.

Je me trouve seul dans ce moment à Marseille, mes chers collègues, sans pouvoirs suffisans, non pas pour faire le bien, mais pour empêcher le mal que les scélérats méditent. L'audace des voleurs, des hommes de sang & des terroristes, augmente de jour en jour : ils ne font plus un mystère de leurs criminelles espérances ; ils disent hautement que ce qu'ils appellent l'oppression des patriotes ne durera pas long-temps. Vous savez de quelle manière le tribunal criminel a été insulté, lorsqu'il a voulu mettre en jugement les chefs de l'insurrection dirigée contre nos collègues Auguis & Serres. Non-seulement cet attentat est resté impuni, mais je ne sais par quelle fatalité cinq de ceux que la voix publique désigne comme des hommes

infiniment dangereux, & comme les premiers inſtigateurs de l'émeute du 5 vendémiaire, ont, peu de jours après, recouvré leur liberté. Ces hommes, altérés de ſang & ne reſpirant que vengeance, ſoufflent par-tout l'eſprit de révolte; ils raſſemblent leurs partiſans & leur inoculent la fureur dont ils ſont animés : les têtes fermentent d'une manière alarmante, des cris ſéditieux ſe font entendre publiquement, les propos les plus horribles ſortent de la bouche des factieux. *Bientôt*, diſent ces cannibales, *nous jouerons à la boule avec les têtes de ces bougres-là... Nous avons eu du ſang à la cheville; nous en aurons dans peu juſqu'aux genoux.* Ces menaces jettent la conſternation dans l'ame des bons citoyens; & l'effroi eſt tel qu'un grand nombre de négocians prennent des paſſe-ports pour ſortir de Marſeille à la première apparence de danger.

Une choſe qui afflige & qui déſole les gens de bien, c'eſt de voir les armes entre les mains ſeulement de ces patriotes excluſifs qui, s'ils n'étoient contenus par la crainte de la garniſon, pourroient égorger tout à leur aiſe leurs concitoyens déſarmés. Il y a pluſieurs de ces ſoi-diſant patriotes qui ont juſqu'à cinq fuſils, pendant que la maſſe des habitans n'a pas même une miſérable pique pour ſe défendre; & l'on n'a pris encore aucunes meſures pour faire ceſſer cet abus qui bleſſe l'égalité, en même temps qu'il compromet la ſûreté de cette grande commune. Cependant, Marſeille n'eſt pas encore entièrement dépourvue d'armes. Le commandant de la place, qui eſt un brave & honnête homme, m'a aſſuré qu'il y avoit, au fort Jean, environ 4000 fuſils de chaſſe, en bon état, dont il ſeroit aiſé de faire la diſtribution aux citoyens munis de certificats de civiſme. Il y a plus de 7 à 8000 piques qu'on pourroit délivrer à la garde nationale, ſuivant un mode de diſtribution ſagement combiné. On n'a rien fait de tout cela, & voilà préciſément ce qui

encourage les malveillans, & ce qui porte leur audace à son comble.

Le coup de maître pour eux est d'éloigner de Marseille le commandant de la place, & l'excellente garnison, qui gênent leurs projets. Il faut, pour cela, faire décréter que Marseille n'est plus en état de siége; & je suis presque assuré qu'ils ont dans ce moment des émissaires à Paris, pour solliciter ce décret. Prenez-y garde, mes chers collègues, si ce décret passe, le Midi court les plus grand dangers; & je suis intimément convaincu que, vingt-quatre heures après la retraite de la garnison, il y aura un mouvement dans Marseille. C'est ce qu'il faut empêcher par tous les moyens possibles, & le gouvernement ne doit épargner pour cela aucunes mesures, aucuns sacrifices. Songez que les factieux de Paris ont de tout temps entretenu des intelligences dans cette ville, & que tous les mouvemens médités à Paris, sont de longue main préparés à Marseille. Cette observation est tellement vraie, que depuis que je suis ici, je n'ai point eu d'autre thermomètre pour juger de ce qui se passoit à Paris, & je ne me suis jamais trompé.

Vous trouverez ci-inclus deux lettres, l'une du conseil-général, l'autre du comité de surveillance, adressées à la Convention nationale. Je vous les fais passer directement, afin que vous les fassiez lire à la tribune, & que vous puissiez appuyer la demande que font ces deux autorités, que le décret qui déclare Marseille en état de siége soit maintenu. Je m'en rapporte à votre zèle, & suis bien persuadé que vous n'épargnerez aucune démarche pour conserver Marseille & le Midi à la République.

Mon collègue Cadroi parcourt les districts, & épure les administrations. Espert est à Toulon, il doit revenir incessamment. Je desire vivement son retour; car je suis accablé de pétitions de communes qui demandent des

grains. La disette se fait sentir dans tous les départemens méridionaux ; les malveillans en sont enchantés, & fondent là-dessus les plus grandes espérances. Je viens de pourvoir aux besoins de Marseille, & sa subsistance est assurée pour quelque temps. Je fais le mieux qu'il m'est possible, mais je suis cruellement embarrassé. Les mesures que mon collègue Espert a prises pour les approvisionnemens, ne sont pas toutes de mon goût ; je crains qu'il n'en résulte de grands inconvéniens. Je suis loin d'accuser ses intentions, je les crois très-pures ; mais il n'inspire aucune confiance, parce qu'on le voit entouré de gens qui lui arrachent des arrêtés que le vœu public ne sanctionne pas.

Adieu, mes chers collègues, le courier & la faim me pressent. Il y a vingt-quatre heures que je n'ai dîné. Je vous écrirai sous peu, & je vous donnerai quelques autres détails.

Salut & amitié.

J. Mariette.

N. 6.

Les membres du comité révolutionnaire du district de Marseille, à la Convention nationale.

Citoyens-Représentans,

Nous venons d'apprendre que cette commune devoit être levée de l'état de siége. Cette mesure nous paroît prématurée, & ses suites peuvent être si funestes, que nous croyons qu'il est de notre devoir de venir vous faire part de nos sollicitudes.

Marseille, par sa position, a toujours été l'entrepôt du midi ; l'industrie de ses habitans lui procuroit un commerce des plus étendus, & elle étoit en état de

l'approvisionner : mais, le peut-elle, dans ce moment où tous ses magasins sont dépourvus des marchandises qui lui servoient d'objets d'échange, dont la majeure partie a servi pour alimenter les armées & l'intérieur de la République, & le peu de celles qui restent se trouve dans les mains des accapareurs de réquisitions. Le commerçant aura-t-il recours au crédit chez l'étranger ? le système de terreur l'a éteint. Dans cette position, n'est-il pas dangereux de confier entièrement son approvisionnement au commerce ?

Un autre motif, non moins puissant, augmente nos craintes : c'est des terroristes dont nous voulons parler. Ces hommes de sang, qui ne peuvent exister que dans l'anarchie, & vivre du pillage, ne manqueront pas de redoubler leurs efforts pour égarer le peuple, & le porter à des excès qui acheveroient de ruiner cette commune. Ce sont leurs menées que nous pensons qu'il est sage de prévenir & de déjouer avant qu'elles éclatent ; l'état de siége nous paroît un moyen sûr pour y parvenir sans commotion.

A ces observations, nous en joindrons une autre. Marseille est place frontière ; l'ennemi apprenant qu'elle est dépourvue de troupes, peut tenter une attaque ; l'état de siége peut l'en garantir.

Voilà l'esquisse des craintes qui nous agitent, & que nous venons avec confiance déposer dans votre sein.

Marseille, le 28 nivôse, l'an troisième de la République française une & indivisible.

Les membres du comité révolutionnaire du district de Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

Signé, V. Chaix, *président* ; Blanc, Joseph Teissere, Benoît Berthe, J. Saurin, Blain, André Cayol, Jérôme Vincent, H. Arnaud, J. B. Beaufet, H. Ronmien.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, l'an IIIe.